

## Accès à l'information - Montérégie

---

**De:** Accès à l'information - Montérégie  
**Envoyé:** 11 octobre 2022 12:06  
**À:**  
**Objet:** Demande d'accès à l'information n° 200803695 - V/Réf. : 12576978-01 - Courriel réponse  
**Pièces jointes:** Avis de recours.pdf; A- Art. 23 et 24\_2020.pdf; A- Art. 53 et 54\_2020.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1<sup>er</sup> juin dernier, concernant un site sis au 705, 1<sup>re</sup> Avenue à Sainte-Catherine (lot 2 374 253)

Les documents visés par votre demande sont accessibles en cliquant sur le lien suivant : [06-01 - 200803695 - 705 1re Av. - GHD](#), . Pour des raisons de sécurité, un code de vérification pourrait être requis pour ouvrir cet hyperlien. Un courriel contenant ledit code de vérification suivra sous peu. Celui-ci peut prendre jusqu'à dix minutes à vous parvenir.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse [dr16acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acces@environnement.gouv.qc.ca) , en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels**

**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

Télécopieur 450) 928-7755

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-0199900
N° d'intervention SAGIR :	300371400
Date de la visite :	2007-07-24
Heures	Arrivée : 9h50 Départ : 10h30
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 (Degré décimal): 45.40357N, 73.58698W
Nom de l'inspecteur :	Iris Diaz
Accompagné par :	
Lieu visité :	Kenmont Marine
Raison sociale :	
Adresse :	705, 1 <sup>ière</sup> Avenue
Municipalité :	Ste-Catherine
Code postal :	J5C 1C5
Adresse postale :	Gestion Kenmont inc. 368, Notre-Dame Ouest bureau 500 Montréal (Québec) H2Y 1T9
Personne rencontrée / fonction :	Art. 53-54 de la L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	450.635.1170
Télécopieur :	450.635.1431
Photos	Nombre :
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	Ensoleillé avec des passages nuageux.

# articles 53-54 LAD

## BUT DE LA VISITE

Vérifier le bien fondé de la plainte, peinture de conteneurs à l'extérieur et rejet de contaminants dans l'eau.



## DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La plainte faisait état du rejet des contaminants dans l'eau ainsi que des activités de peinture de conteneurs maritimes à l'extérieur.

### Historique

La compagnie s'appelait autrefois Margyle Marine mais le terrain a été repris par le propriétaire en 1989 suite à un incendie. Les activités réalisées auparavant sont les mêmes qu'ont lieu présentement en l'occurrence, la réparation et l'entreposage des bateaux et des conteneurs.

Kenmont Marine a reconstruit en 1997 et agrandi en 1998. Une chambre à peinture fut aménagée en 2005. Aucun C.A. ou autorisation n'a été émis (**L.Q.E. art. 22**)

### Inspection

Au moment de l'inspection j'ai constaté qu'effectivement il y avait des activités de peinture à l'extérieur même si elles avaient lieu sous un abri du genre Tempo et ce, au fond du terrain. Cependant, les parois avant et arrière n'y étaient pas. Le sol et le gravier autour étaient bleu, couleur de la peinture utilisée présentement.

Trois personnes faisaient de la peinture à ce moment et les contenants de peinture se trouvaient dans un conteneur situé juste à côté.

Il y a un cours d'eau à proximité (à environ 3 mètres) mais il n'y a pas de signes de contamination de peinture dans l'eau.

Sur le terrain il y avait un îlot de barils et chaudières contenant des huiles usés, de l'antigel ainsi que de l'essence hors d'usage et ce, d'après les renseignements fournis par M. Palerme. Évidemment, les contenants n'étaient ni identifiés ni datés et certains d'entre eux étaient ouverts.

Ensuite j'ai inspecté le garage intérieur. Un coin aménagé pour les MDR s'y trouve. Les barils (4) se trouvent sur un bassin-palette plastique pour prévenir les déversements. Les barils contiennent de l'huile usée (2), des filtres à l'huile usés (1) ainsi que de l'antigel (1). Ils sont en remplissage et éliminés chez <sup>Art. 23-24 de la L.A.D.</sup> Un sac d'absorbant est à proximité.

Juste à côté il y a une chambre à peinture où se trouvent quatre conteneurs prêts à être peints. Cette chambre est aménagée avec un système de ventilation et filtres en nombre de six (6).

J'ai demandé à M. Palerme s'il savait quelle hauteur avait la cheminée d'évacuation de ladite chambre. Il m'a indiqué qu'il ne le savait pas. En partant j'ai vérifié de l'extérieur sa hauteur et selon une évaluation sommaire de ma part, elle doit avoir entre 3 et 4 pieds de haut et ce, par rapport à la partie la plus haute du toit (**RQA. art. 15**). Aucune autorisation ne fut émise pour cette chambre à peinture.

Selon lui, tout devrait être conforme car même la CSST était venue la vérifier.

J'ai indiqué à M. Palerme les infractions relevées, en l'occurrence :

- ❖ Activités de peinture au pistolet à l'extérieur permettant ainsi l'émission de matières particulaires dans l'environnement (**L.Q.E. art. 20**);
- ❖ Entreposage de contenants de MDR à l'extérieur (**RMD art. 44**);
- ❖ Les contenants de MDR entreposés à l'extérieur ne sont ni datés ni identifiés (**RMD art. 45**)
- ❖ Quelques uns des contenants étaient ouverts (**RMD art. 46**).

Une partie du terrain est loué à **Art. 23-24 de la L.A.D.** ; **Art. 23-24 de la L.A.D.** et **Art. 23-24 de la L.A.D.** Les activités réalisées par cette compagnie sont la fabrication de boîtes en bois pour l'envoi de marchandise dans le grand Nord. Ces boîtes sont mises en conteneur par après.

## Photos

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque Nikon Coolpix 5600. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au 25-07-2007 où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière. Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

## CONCLUSION

La plainte est fondée en ce qui concerne les activités de peinture à l'extérieur.

Il n'y avait pas de rejet d'antigel à l'eau comme tel mais il se peut que les contenants de MDR entreposés à l'extérieur, lesquels ne sont ni identifiés ni datés, et dont certains sont ouverts, puissent avoir coulé sur le sol lors de dernières pluies.

Une chambre à peinture est aménagée mais la hauteur de la cheminée n'atteint pas 5 mètres.

## RECOMMANDATION

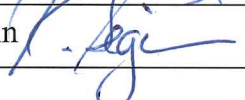
Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction pour les dérogations ci haut mentionnées.

## RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

Le plaignant fut informé des résultats de l'inspection le 25 juillet 2007

## VÉRIFICATION

Inspecté par : Iris Diaz  Date : 2007-07-25

Vérifié par : Robert Séguin  Date : 2007-07-27

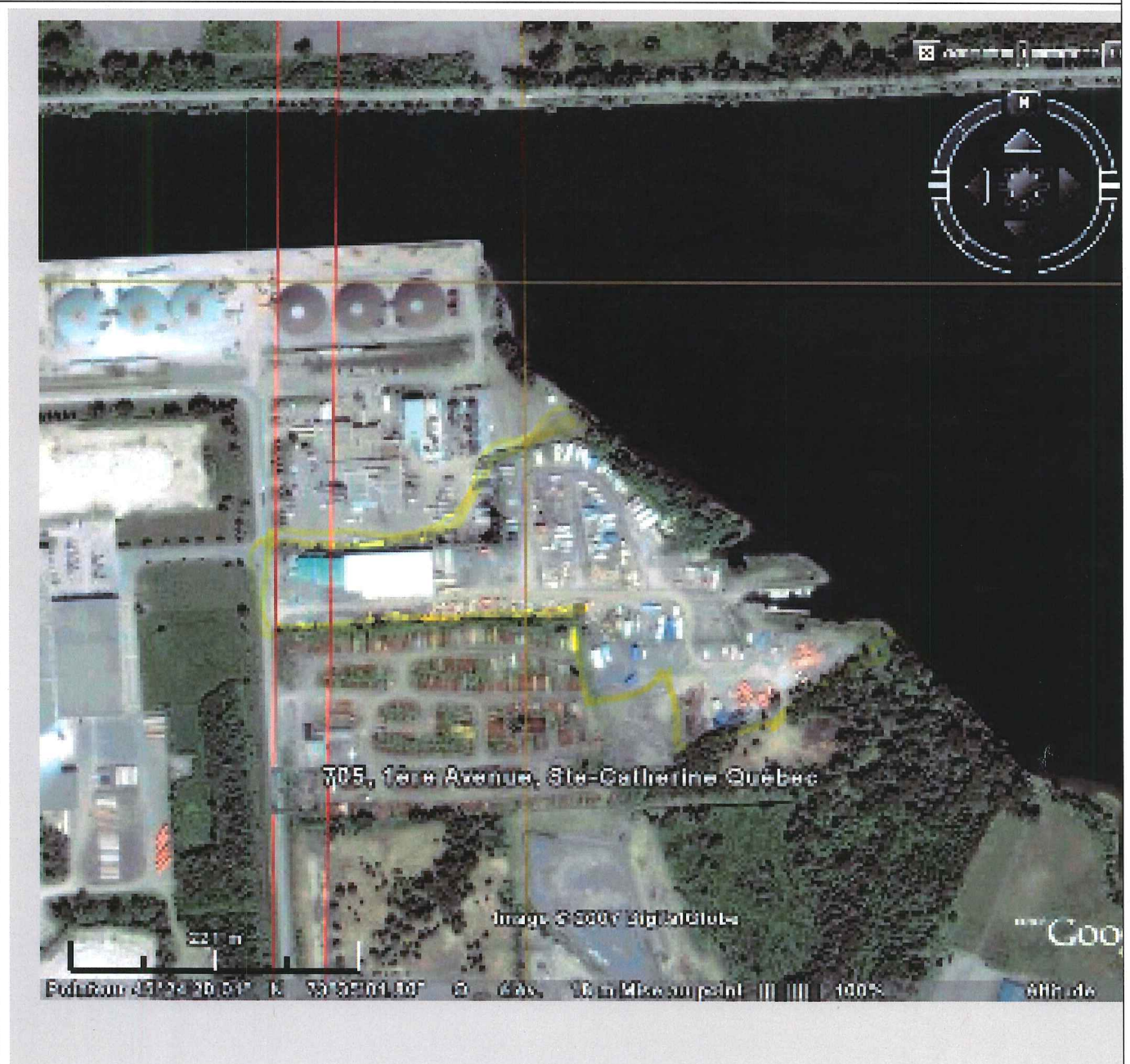
## COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR




CARTE

IDENTIFICATION : KENMONT MARINE INC. SAINTE-CATHERINE

Description : Vue aérienne du site selon Google Earth (photo 2007)





## PHOTOS

IDENTIFICATION : KENMONT MARINE INC. SAINTE-CATHERINE

**Photo # : 1**  
**Réf. Numérique : 001**  
**Date : 2007-07-24**

À l'arrière on voit un abri Tempo ainsi qu'un des conteneurs à peindre.



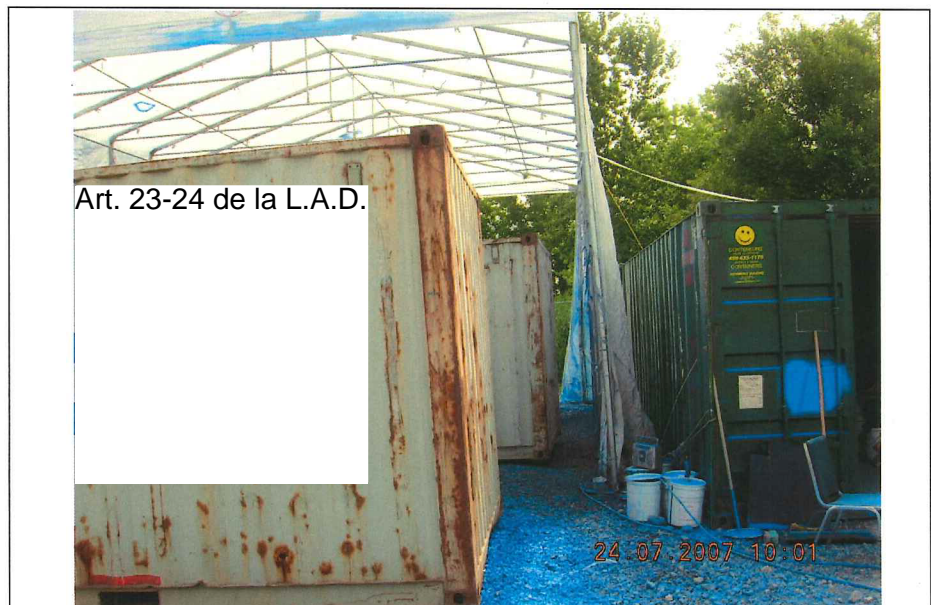
**Photo # : 2**  
**Réf. Numérique : 002**  
**Date : 2007-07-24**

Présence de peinture sur le gravier. Les chaudières de peinture utilisées en ce moment se trouvent à côté du conteneur vert. Ce dernier sert à l'entreposage général de peintures et solvants.



**Photo # : 3**  
**Réf. Numérique : 003**  
**Date : 2007-07-24**

À l'intérieur de l'abri il y a deux conteneurs. On remarquera que l'arrière de cet abri est ouvert.



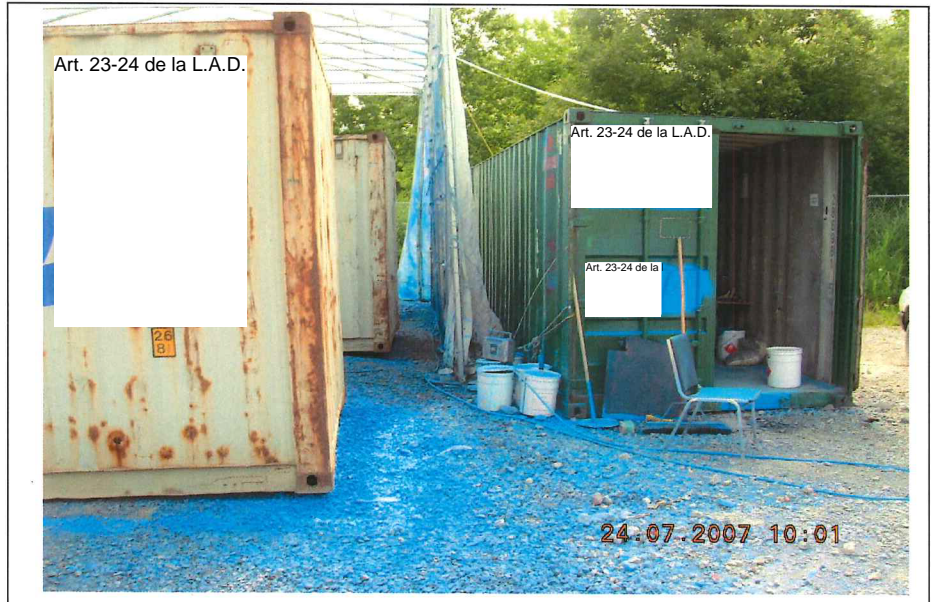


**PHOTOS**

**IDENTIFICATION : KENMONT MARINE INC. SAINTE-CATHERINE**

**Photo # : 4**  
**Réf. Numérique : 004**  
**Date : 2007-07-24**

IDEM À 3



**Photo # : 5**  
**Réf. Numérique : 005**  
**Date : 2007-07-24**

Vue du cours d'eau à proximité.



**Photo # : 6**  
**Réf. Numérique : 006**  
**Date : 2007-07-24**

Eau à proximité.





**PHOTOS**

**IDENTIFICATION : KENMONT MARINE INC. SAINTE-CATHERINE**

**Photo # : 7**  
**Réf. Numérique : 007**  
**Date : 2007-07-24**

Vue d'ensemble de contenants de MDR  
entreposés à l'extérieur.



**Photo # : 8**  
**Réf. Numérique : 008**  
**Date : 2007-07-24**

Vue éloignée de la cheminée  
d'évacuation de la chambre à peinture.



**Photo # : 9**  
**Réf. Numérique : 009**  
**Date : 2007-07-24**

Vue rapprochée de 8.



**Photo # : 10**  
**Réf. Numérique : 010**  
**Date : 2007-07-24**

Vue de la cheminée à partir d'un autre  
angle.



**PHOTOS**

**IDENTIFICATION : KENMONT MARINE INC. SAINTE-CATHERINE**

**Description : total des photos prises.**

 <p>Art. 23-24 de la L.A.D.</p>	 <p>Art. 23-24 de la L.A.D.</p>	 <p>Art. 23-24 de la L.A.D.</p>	 <p>Art. 23-24 de la L.A.D.</p>	 <p>Art. 23-24 de la L.A.D.</p>
	 <p>Art. 53-54</p>		 <p>Art. 53-54</p>	

## Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 23 juillet 2007.

L'ensemble du répertoire compte 7462 enregistrements.

Un seul enregistrement répond au critère suivant : Nom de dossier : Margyle Marine



Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contaminants <sup>1</sup>		Réhabilitation (R) et Qualité des sols résiduels après réhabilitation (Q)
			Eau souterraine	Sol	
<b>(16) Montérégie</b>					
Margyle Marine Kenmont Marine inc.	705, 1re Avenue Sainte-Catherine	Roussillon		Cadmium (Cd), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Nickel (Ni), Plomb (Pb)	R : Non terminée

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

\*: Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 27 juillet 2007

AVIS D'INFRACTION

Gestion Kenmont inc.  
368, Notre-Dame Ouest, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1T9

N/Réf. : 7610-16-01-0199900  
400424020

Objet : Rejet des contaminants à l'environnement et gestion de matières  
dangereuses résiduelles au 705 1<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Catherine

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 24 juillet 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la Loi et aux Règlements :

1. Émission d'un contaminant dans l'environnement (activités de peinture à l'extérieur)
  - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)  
article 20
2. Exploitation d'un lieu de réparation et entreposage de bateaux et de conteneurs sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation du ministre  
article 22
3. Utilisation d'une salle de peinture qui est non pourvue d'une cheminée d'évacuation des gaz dont la hauteur excède d'au moins 5 mètres le bâtiment qui abrite les opérations de peinture.
  - *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* (Q-2, r.20)  
article 15

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : 819 820-3882  
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moine, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607  
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : 450 534-5424  
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : 450 370-3085  
Télécopieur : 450 370-3088

Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>





4. Entreposage de contenants de matières dangereuses résiduelles (huiles usées, antigel, essence hors d'usage) à l'extérieur d'un bâtiment sans être placés dans un conteneur ou sous un abri
  - *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.15.2)  
article 44
5. Entreposage des matières dangereuses résiduelles (huiles usées, antigel, essence hors d'usage) dans des récipients non fermés  
article 45
6. Contenants servant à l'entreposage de matières dangereuses résiduelles (huiles usées, antigel, essence hors d'usage) non munis d'une étiquette indiquant le nom de la matière entreposée et la date du début de l'entreposage  
article 46

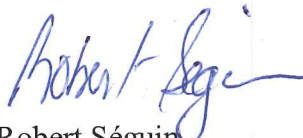
Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre un plan des corrections effectuées d'ici au 17 août 2007.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Iris Diaz au 450 928-7607, poste 242.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer ne nous prive du droit d'exercer les recours prévus à l'égard des infractions observées.

RS/ID/id

  
Robert Séguin  
Chef d'équipe



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-0199900
N° d'intervention SAGIR :	300376539
Date de la visite :	2007-12-11
Heures	Arrivée : 13h50 Départ : 14h40
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 (Degré décimal): 45.40357N, 73.58698W
Nom de l'inspecteur :	Iris Diaz
Accompagné par :	
Lieu visité :	Kenmont Marine
Raison sociale :	
Adresse :	705, 1 <sup>ière</sup> Avenue
Municipalité :	Ste-Catherine
Code postal :	J5C 1C5
Adresse postale :	Gestion Kenmont inc. 368, Notre-Dame Ouest bureau 500 Montréal (Québec) H2Y 1T9
Personne rencontrée / fonction :	contremaître
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	450.635.1170
Télocopieur :	450.635.1431
Photos	Nombre :0
Échantillon :	0
Annexes	Courriel de rappel
Conditions météorologiques :	Ensoleillé avec des passages nuageux.

PLAIGNANT (E)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom			
Adresse			
Téléphone	(		
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Suivi de l'avis du 27/07/2007; 20 et 22 LQE, 15 RQA et gestion MDR.

## DESCRIPTION DE L'INSPECTION

### Historique

Lors de l'inspection précédente les infractions suivantes ont été relevées :

1. Activités de peinture au pistolet à l'extérieur permettant ainsi l'émission de matières particulaires dans l'environnement (**L.Q.E. art. 20**);
2. Entreposage de contenants de MDR à l'extérieur (**RMD art. 44**);
3. Les contenants de MDR entreposés à l'extérieur ne sont ni datés ni identifiés (**RMD art. 45**);
4. Quelques uns des contenants étaient ouverts (**RMD art. 46**);
5. La cheminée de la salle de peinture doit avoir entre 3 et 4 pieds de haut et ce, par rapport à la partie la plus haute du toit (**RQA. art. 15**).

### Inspection

Lors de l'inspection j'ai constaté que la cheminée n'avait pas été rehaussée.

La peinture à l'extérieur ne se fait plus. Elle se fait dans les chambres à peinture.

En ce qui a trait à l'entreposage de MDR dans barils à l'extérieur, ils n'y sont plus. Ils ont été vidangés dans des barils à l'intérieur. Il y en a trois en entreposage, contenant des huiles usées, filtres à l'huile usés ainsi que de l'huile usée. Un quatrième est en remplissage d'huile usée.

Ces barils sont identifiés et datés. On retrouve des absorbants à proximité.

Par contre, la demande de certificat d'autorisation n'a pas encore été envoyée. On m'indique qu'une firme de consultants a été engagée pour faire le travail.

## CONCLUSION

Une chambre à peinture est aménagée mais la hauteur de la cheminée n'atteint pas 5 mètres.

La demande de certificat d'autorisation devrait nous parvenir sous peu.

Puisque le directeur de la compagnie n'était pas sur place lors de l'inspection, je lui ai envoyé un courriel de rappel (voir annexe).

## RECOMMANDATION

Je recommande d'attendre jusqu'à la fin janvier, sinon, transférer aux enquêtes.

## RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

N/A

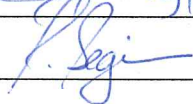
**VÉRIFICATION**

Inspecté par : Iris Diaz



Date : 2007-12-18

Vérifié par : Robert Séguin



Date : 2007-12-21

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR**

OK.

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-0199900
N° d'intervention SAGIR :	300530179
Date de la visite :	2009-08-25
Heures	Arrivée : 13h30 Départ : 14h00
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 (Degré décimal): 45.40357N, 73.58698W
Nom de l'inspecteur :	Iris Diaz
Accompagné par :	
Lieu visité :	Kenmont Marine
Raison sociale :	
Adresse :	705, 1 <sup>ère</sup> Avenue
Municipalité :	Ste-Catherine
Code postal :	J5C 1C5
Adresse postale :	Gestion Kenmont inc. 368, Notre-Dame Ouest bureau 500 Montréal (Québec) H2Y 1T9
Personne rencontrée / fonction :	Art. 53-54 de la L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	450.635.1170
Télécopieur :	450.635.1431
Photos	Nombre :0
Échantillon :	0
Annexes	
Conditions météorologiques :	Ensoleillé avec des passages nuageux.

PLAIGNANT (E)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom			
Adresse			
Téléphone	(		
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Suivi de l'avis du 27/07/2007; 15 RQA et gestion MDR.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION
<p><b>Historique</b></p> <p>Lors de l'inspection précédente les infractions suivantes ont été relevées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Activités de peinture au pistolet à l'extérieur permettant ainsi l'émission de matières particulaires dans l'environnement (<b>L.Q.E. art. 20</b>);</li> <li>2. Entreposage de contenants de MDR à l'extérieur (<b>RMD art. 44</b>);</li> </ol>

3. Les contenants de MDR entreposés à l'extérieur ne sont ni datés ni identifiés (RMD art. 45)
4. Quelques uns des contenants étaient ouverts (RMD art. 46).
5. La cheminée de la salle de peinture doit avoir entre 3 et 4 pieds de haut et ce, par rapport à la partie la plus haute du toit (RQA. art. 15).

**Inspection**

En juillet 2009 nous avons reçu la demande de certificat d'autorisation. Quelques documents étaient manquants pour pouvoir commencer son étude. Ces documents ont été envoyés par télécopieur la journée de l'inspection. Les originaux m'ont été remis.

Lors de l'inspection j'ai constaté que la cheminée avait été rehaussée d'environ 40 à 50 centimètres. Les mesures exactes ainsi que la vitesse d'évacuation ont été aussi envoyées à L. Longpré.

En ce qui a trait à l'entreposage de MDR, il n'y a plus d'entreposage car on n'y fait plus de mécanique. De plus, les déchets de peinture et de solvant ont été éliminés.

**CONCLUSION**

Les infractions faisant partie de l'avis d'infraction du 27 juillet 2007 ont été corrigées.

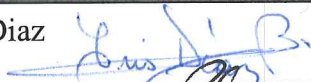

**RECOMMANDATION**

Je recommande la fermeture du dossier.

**RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT**

N/A

**VÉRIFICATION**

Inspecté par :	Iris Diaz 	Date :	2009-08-26
Vérifié par :	Robert Séguin 	Date :	2009-08-27

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR**

OK.



Longueuil, le 24 septembre 2009

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

6888356 Canada inc.  
faisant affaires sous le nom de Kenmont Marine  
368, Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1T9

N/Réf. : 7610-16-01-0199901  
400636870

Objet : Installation et exploitation d'un atelier de peinture pour bateaux de  
plaisance et conteneurs

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 8 juillet 2009, reçue le 9 juillet 2009 et complétée le 26 août 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation et exploitation d'un atelier de peinture pour bateaux de  
plaisance et conteneurs.

Les travaux et activités auront lieu au 705, 1<sup>ère</sup> Avenue, à Sainte-Catherine, sur le lot 2 374 253 du cadastre du Québec, dans la municipalité régionale de comté Roussillon.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

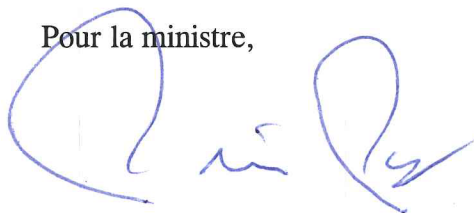
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un atelier de peinture ou de revêtement, daté du 8 juillet 2009 et signé par John Langlais;
- Documents remis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 26 août 2009 par Art. 53-54 de la L. concernant des informations administratives (2 documents).

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/AD/ad

Pierre Paquin  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 18 novembre 2020

**RÉVOCATION D'AUTORISATION**  
***Loi sur la qualité de l'environnement***  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)**

**Les Terminaux Kenmont inc.**  
705, 1<sup>re</sup> Avenue  
Sainte-Catherine (Québec) J5C 1C5

N/Réf. : 7616-16-01-0199901  
401970710

**Objet : Installation et exploitation d'un atelier de peinture pour bateaux de plaisance et conteneurs**

Mesdames,  
Messieurs,

ATTENDU QU' un certificat d'autorisation vous a été délivré le 24 septembre 2009 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à cette date à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Installation et exploitation d'un atelier de peinture pour bateaux de plaisance et conteneurs. Les travaux et activités auront lieu au 705, 1<sup>re</sup> Avenue, à Sainte-Catherine, sur le lot 2 374 253 du cadastre du Québec, dans la municipalité régionale de comté du Roussillon

ATTENDU QUE par l'application de l'article 275 de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (2017, chapitre 4), ce certificat d'autorisation est réputé être une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) ;

ATTENDU QUE vous avez présenté une demande de révocation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 30 juin 2020, reçue le 7 juillet 2020 et complétée le 13 novembre 2020.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je soussigné révoque votre autorisation.

Pour le ministre,

**ORIGINAL SIGNÉ PAR**

PB/JD/lmr

Paul Benoît  
Directeur régional par intérim de  
l'analyse et de l'expertise de la  
Montérégie  
Directeur du Pôle d'expertise du  
secteur industriel

Longueuil, le 18 novembre 2020

**AUTORISATION**  
***Loi sur la qualité de l'environnement***  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

**Les Terminaux Kenmont inc.**

705, 1<sup>re</sup> Avenue

Sainte-Catherine (Québec) J5C 1C5

N/Réf. : 7610-16-01-0199902  
401970400

**Objet : Exploitation d'une nouvelle cabine de peinture**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 4 novembre 2019, reçue le 15 novembre 2019 et complétée le 13 novembre 2020, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Exploitation d'une nouvelle cabine de peinture pour des conteneurs.

Le projet sera réalisé au 705, 1<sup>re</sup> Avenue, à Sainte – Catherine, municipalité régionale de comté du Roussillon, sur le lot 2 374 253 du cadastre du Québec.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 15 novembre 2019, signée par monsieur <sup>Art. 53-54 de la L.A.D.</sup>, avec un formulaire complété de demande d'autorisation ainsi que quatorze (14) annexes ;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 3 décembre 2019, signée par monsieur <sup>Art. 53-54 de la L.A.D.</sup>, comportant des documents supplémentaires (deux pages et un plan) ;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 18 décembre 2019, signée par madame Isabelle Muraca, concernant un document administratif supplémentaire (une page) ;



- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 7 juillet 2020, signée par monsieur <sup>Art. 53-54 de la L.A.D.</sup>, comportant des informations techniques supplémentaires relatives au projet (neuf pages et douze annexes) ;
- Courriels (deux) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 22 juillet 2020 par monsieur <sup>Art. 53-54 de la L.A.D.</sup>, comportant des informations techniques supplémentaires relatives au projet (cinq pièces jointes au total) ;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 23 septembre 2020, signée par monsieur <sup>Art. 53-54 de la L.A.D.</sup>, comportant des informations techniques supplémentaires relatives au projet (six pages et sept annexes) ;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 30 septembre 2020, signée par monsieur <sup>Art. 53-54 de la L.A.D.</sup>, comportant des informations techniques supplémentaires relatives au projet (dix pages et sept annexes) ;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 5 novembre 2020, signée par monsieur Gilbert Cérat, comportant des informations techniques supplémentaires relatives au projet (quatre pages et une annexe de onze pages) ;
- Courriel au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 10 novembre 2020 par monsieur <sup>Art. 53-54 de la L.A.D.</sup>, comportant des informations techniques supplémentaires relatives au projet ;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 13 novembre 2020 par monsieur <sup>Art. 53-54 de la L.A.D.</sup>, comportant des informations techniques supplémentaires relatives au projet (une page et une annexe de treize pages).

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

**ORIGINAL SIGNÉ PAR**

PB/JD/lmr

Paul Benoît  
Directeur régional par intérim  
de l'analyse et de l'expertise de la  
Montérégie  
Directeur du Pôle d'expertise du secteur  
industriel

## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3842

NO LIEU : X2003341

ANCIEN NO GTC : 16176

### DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Les Terminaux Kenmont inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Margyle Marine Kenmont Marine inc.

#### TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

#### SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

336611 Construction & réparation de navires

417230 Gross. de machines, matériel & four. indus.

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol

### LOCALISATION

#### ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

##### ADRESSE

705, 1re Avenue  
Sainte-Catherine (Québec)

##### MUNICIPALITÉ

Sainte-Catherine

##### MRC

Roussillon

##### CODE POSTAL

JOL 1E0

#### LOCALISATION CADASTRALE

##### LOT

##### RANG, CONCESSION ...

##### CADASTRE

##### CADASTRE DU QUÉBEC

2374253

#### COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,4050585827

LONGITUDE : -73,5861673961

#### AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

##### ADRESSE

##### MUNICIPALITÉ

##### CODE POSTAL

### CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

#### VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> : 60 000

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : Plage B-C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

### NATURE DES CONTAMINANTS

#### SOLS

Cadmium (Cd)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Nickel (Ni)

Plomb (Pb)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE

#### EAU SOUTERRAINE

### EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3842

NO LIEU : X2003341

ANCIEN NO GTC : 16176

### TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1990

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

### ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1990
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

#### IN SITU

#### RESPONSABLES DU DOSSIER

Vanier, Bruno

### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

#### CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

#### QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

#### CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

#### DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

### ANNOTATION DE LA FICHE

Annotation: Nom du propriétaire, 29-07-98 KS:-) Adresse, 29-07-98 KS:-) Chargé de projet avant 29-07-98: Yves Boutin KS:-)  
Quéformat, dont les services avaient été retenus par Planiger inc., a effectuée en mai 1990 (voir rapport daté du 15 juin 1990) une étude de caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine à l'emplacement d'un projet de site d'entreposage de bateaux situé sur la 1ère avenue, au sud du boulevard Hébert, à Ste-Catherine.

Le remblai du terrain contenait alors une bonne variété de déchets solides. Les 5 échantillons prélevés dans le remblai révèlent la présence de plomb (B-C). Les échantillons d'eau souterraine analysés révèlent la présence de cadmium (=C), nickel (B-C) et huiles et graisses minérales (B-C). Un échantillon d'eau de surface provenant d'une marre stagnante située au bout du terrain remblayé révèle la présence de cadmium (>B).

Une lettre de la direction régionale datée du 30 juillet 1990, précise que l'activité d'entreposage de bateaux sur ce terrain est acceptable, que toute fonction de nature résidentielle ou agricole est interdite et que pour les activités récréatives il ne peut pour l'instant se prononcer. Dans une autre lettre datée du 28 août 1990, la direction régionale précise que l'article 65 de la loi ne s'applique pas dans leur projet étant donné sa nature.

Élément déclencheur: Contamination de l'eau souterraine en huiles et graisses minérales (hydrocarbures pétroliers C10 à C50), Cadmium (Cd), Nickel (Ni), Plomb (Pb) et de l'eau de surface en Cadmium (Cd) provenant de l'entreposage de bateaux.

Nature des contaminants: huiles et graisses minérales (hydrocarbures pétroliers C10 à C50), Cadmium (Cd), Nickel (Ni), Plomb (Pb)

Propriétaire: réf. 25 juillet 2001

Qualité des sols: plage B-C

Superficie affectée: 60 000 m<sup>2</sup>

Technique de réhabilitation:

À JOUR AU 25 JUILLET 2001, BV, MC

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2001-07-25

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2021-06-02